



AVC ischémique ou infarctus cérébral

🕒 paru le 17/07/2020 • adapté au contexte belge francophone • dernière adaptation de contenu le 08/08/2022

Un guide-patient est un outil réalisé pour vous aider à faire des choix pour votre santé. Il vous propose des informations basées sur la recherche scientifique. Il vous explique ce que vous pouvez faire pour améliorer votre santé ou ce que les professionnels peuvent vous proposer lors d'une consultation. Bonne lecture !

De quoi s'agit-il ?

Un accident vasculaire cérébral (AVC) est une affection qui touche l'apport de sang dans une partie du cerveau. Une partie du cerveau ne reçoit plus d'oxygène pendant un temps plus ou moins long. Cela provoque des pertes soudaines de certaines fonctions du corps.

L'AVC est un terme général qui désigne différents problèmes survenant dans le cerveau.

Ce guide traite de l'infarctus cérébral, c'est-à-dire d'une interruption de l'apport de sang et donc d'oxygène (ischémie) dans le cerveau suffisamment longue pour provoquer la mort d'une partie du cerveau. L'infarctus est généralement provoqué par un caillot de sang qui bouche une artère de la tête ou du cou (thrombose). Le caillot peut se former sur place, dans l'artère, souvent lorsque celle-ci est épaissie ou calcifiée (artériosclérose). Un caillot peut également se former ailleurs, par exemple dans le cœur, être emporté dans la circulation sanguine et finir par se coincer dans une artère du cerveau (embolie). Des troubles congénitaux de la coagulation peuvent également favoriser la formation de caillots.

Lorsqu'un vaisseau sanguin du cerveau est bouché pendant une courte durée, on parle d' [accident ischémique transitoire \(AIT\)](#). Il n'y a pas d'infarctus et les problèmes fonctionnels sont de courte durée. Le risque de récurrence d'AVC est cependant très augmenté durant la période qui suit un AIT.

Finalement, un vaisseau sanguin du cerveau peut saigner ([hémorragie cérébrale](#)).

Quelle est sa fréquence ?

D'après l'enquête nationale de santé de 2018, la fréquence des AVC en Belgique est relativement stable depuis 1997. Chaque année, environ 7 personnes sur 1 000 ont un AVC. Les hommes en sont plus souvent victimes que les femmes.

Le pourcentage de personnes ayant eu un AVC varie fortement en fonction de l'âge :

- 1 sur 1000 en dessous de 45 ans,
- 24 sur 1000 après l'âge de 75 ans.

Comment reconnaître un AVC ?

Les symptômes caractéristiques d'un AVC sont les pertes soudaines de fonctions du cerveau. Il peut s'agir d'une perte de force musculaire ou de trouble de la sensation au niveau de la peau.

Un AVC provoque généralement une perte de force d'un seul côté du corps (hémiparésie). La bouche est de travers, vous avez des difficultés à parler et vous avez des troubles de la vue. Ces signes peuvent s'accompagner de modifications des sensations (sensation de lourdeur, de surdité, de picotement jusqu'à un engourdissement total). Il

se peut également que vous ne sentiez plus du tout une moitié du corps.

Des vomissements et des vertiges sont également possibles. Avec le temps, la paralysie qui est d'abord « flasque » peut évoluer en spasticité, les articulations se contractent dans une position qui n'est pas naturelle suite au raccourcissement des muscles et des tendons.

Comment le diagnostic d'AVC est-il posé ?

En cas de suspicion d'AVC, vous serez orienté en urgence vers l'hôpital pour des examens complémentaires. Un scanner (CT scan) et/ou une IRM du cerveau sera réalisé. Une échographie des vaisseaux du cou, un électrocardiogramme (ECG) et une échographie du cœur (échocardiographie) seront peut-être aussi réalisés. On vérifiera aussi si vous avez des facteurs de risque tels qu'une tension artérielle élevée, un diabète, un taux élevé de cholestérol, etc.

Que pouvez-vous faire ?

Un infarctus cérébral doit être traité le plus vite possible. Chaque minute compte !

Faites attention aux signaux d'alerte :

- perte soudaine de force,
- troubles sensoriels au niveau du visage, du bras ou de la jambe,
- difficultés à marcher,
- vertiges,
- troubles de l'équilibre,
- difficultés à parler ou à comprendre les autres,
- perte de la vue (cécité) ou vision trouble d'un œil ou des deux yeux,
- maux de tête intenses et inhabituels.

Si vous avez ces symptômes, **appelez le 112** immédiatement ou rendez-vous au service des urgences le plus proche.

La règle « FAST » peut être utile. FAST pour

- Face (visage, en anglais) : une partie de celui-ci bouge moins,
- Arm (bras, en anglais) : un bras bouge moins,
- Speech (parole, en anglais) : parler devient difficile,
- Time (temps, en anglais), pour nous rappeler que chaque minute compte en cas d'AVC.

Pour diminuer le risque de présenter un AVC, vous pouvez adopter un [mode de vie plus sain](#).

Que peut faire votre médecin ?

Les premiers soins doivent de préférence être donnés dans un hôpital avec un service spécialisé dans le traitement des AVC (une « stroke unit »).

Dans la phase aiguë, le traitement vise principalement 2 objectifs :

- le premier objectif est de stabiliser l'état, si nécessaire en soutenant la fonction du cœur et la respiration ;
- le deuxième objectif est de limiter les dommages. Si possible, on éliminera le caillot qui bouche le vaisseau sanguin :
 - en le diluant au moyen d'un médicament (thrombolyse),
 - en l'enlevant chirurgicalement (thrombectomie).

Ensuite, vous recevez un traitement de fond par [antiagrégant](#), généralement de l'acide acétylsalicylique (aspirine) à faible dose et des médicaments pour faire baisser le cholestérol (médicaments hypocholestérolémiants). Les affections sous-jacentes et les facteurs de risque tels que la [tension artérielle élevée](#), la [fibrillation auriculaire](#) et le [diabète](#) sont également pris en charge.

En parallèle, la [revalidation](#) est démarrée le plus rapidement possible par une équipe multidisciplinaire composée d'un kinésithérapeute, d'un ergothérapeute et, si nécessaire, d'un logopède. La revalidation se poursuit ensuite à la maison.

- La kinésithérapie pour vous aider à retrouver les fonctions perdues au moyen d'exercices.
- L'ergothérapie surtout pour vous apprendre à gérer les handicaps afin que vous puissiez continuer à vivre de manière aussi autonome que possible à la maison.
- La logopédie pour les troubles de la parole.

La majorité des progrès sont enregistrés au cours des 6 premiers mois, après quoi les améliorations sont généralement très limitées.

Vous ne pouvez plus conduire pendant les 6 premiers mois qui suivent votre AVC. Au bout de 6 mois, votre médecin évalue votre aptitude à la conduite et vous autorise à conduire ou non. Dans certains cas, il vous oriente vers un centre spécialisé :

- si vous habitez en Wallonie : vers le [Département d'Aptitude à la Conduite \(DAC\) de l'Agence wallonne pour la Sécurité routière \(AWSR\)](#) ;
- si vous habitez à Bruxelles : vers le [Centre d'aptitude à la conduite et d'adaptation des véhicules \(CARA\)](#).

Ces centres détermineront si vous pouvez conduire ou non. Ils peuvent vous autoriser à conduire en vous imposant certaines restrictions, comme une interdiction de conduire la nuit. Ils peuvent aussi vous obliger à faire adapter la voiture en fonction de votre situation.

En savoir plus ?

- [Premiers secours : accident vasculaire cérébral \(vidéo\) – SIKANA](#)
- [Premiers secours : perte de connaissance \(vidéo\) – SIKANA](#)
- [Premiers secours : mettre une personne en position latérale de sécurité \(vidéo\) – SIKANA](#)
- [Prise en charge des AVC, ici](#), ou [à trouver sur cette page des Cliniques St Luc UCL](#)
- [Manger et gagner des années de vie, c'est possible ! \(vidéo\) – CSS – Conseil Supérieur de la Santé](#)
- [Sel : juste un grain – mongeneraliste.be – SSMG – Société Scientifique de Médecine Générale](#)
- [La pyramide alimentaire – Manger Bouger – Question Santé](#)
- [Nutri-Score – SPF Santé publique, sécurité de la chaîne alimentaire et environnement](#)
- [Activité physique – Manger Bouger – Question Santé](#)
- [Arrêter de fumer. C'est possible – Tabacstop - Fondation contre le cancer](#)
- [Acide acétylsalicylique \(aspirine\) – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique](#)
- [Médicaments contre l'hypertension – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique](#)
- [Statines – CBIP – Centre Belge d'Information Pharmacothérapeutique](#)
- [Aptitude à la Conduite \(dont vidéo\) – l'Agence wallonne pour la Sécurité routière \(AWSR\)](#)
- [Le CARA, c'est quoi ? \(vidéo\) – Institut VIAS](#)

Sources

- [Guide de pratique clinique étranger 'Infarctus cérébral \(AVC ischémique\)' \(2000\), mis à jour le 28.08.2017 et adapté au contexte belge le 21.07.2019 - ebpracticenet](#)